



07b

CANTON DE VAUD  
TRIBUNAL DU DISTRICT  
D'YVERDON

Le président

AUTORITÉ DE PREMIÈRE INSTANCE  
EN MATIÈRE SOMMAIRE DE POURSUITES

---

Séance du 12 mai 1997.

Présidence de M. F. KNECHT, président.

Greffier : M. Y. TENTHOREY, substitut.

DEMANDE DE SURSIS CONCORDATAIRE

BURDET Michel, agriculteur, Les Champs-Plats, 1413 ORZENS,  
représenté par Monsieur Henri BURKHARD, agent d'affaires  
breveté, rue du Casino 4, 1400 YVERDON-LES-BAINS.

Statuant à huis clos,

vu la demande de sursis concordataire du 2 mai 1997 présentée par l'agent d'affaires breveté Henri BURKHARD, à Yverdon-les-Bains, au nom de Michel BURDET, à Orzens,

vu les pièces au dossier;

considérant que, selon l'article 293 al. 3 LP, le président du Tribunal de district peut, s'il le juge nécessaire, octroyer un sursis provisoire au maximum de deux mois,

qu'il y a donc lieu d'accorder un sursis provisoire et de nommer un commissaire provisoire chargé d'examiner la situation du requérant, ainsi que les perspectives du concordat.

PAR CES MOTIFS,

LE PRESIDENT,

statuant en application de l'art. 293 al. 3 LP :

- I.- A c c o r d e ce jour, à Michel BURDET, à Orzens, un sursis concordataire provisoire de 2 mois.
- II.- D i t que l'effet suspensif est accordé jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire du 2 mai 1997.
- III.- D é s i g n e en qualité de commissaire provisoire au sursis Gilbert LAURENT, préposé à l'Office des poursuites et faillites d'Yverdon.

IV.- C h a r g e le commissaire au sursis, d'examiner la situation financière du requérant, et d'effectuer une pré-étude sur la possibilité d'assainissement des dettes du requérant.

V.- F i x e l'audience de demande de sursis concordataire au mardi vingt-quatre juin 1997 à neuf heures.

VI.- M e t les frais du présent prononcé, fixé à fr. 300.-- (trois cents francs), à la charge de Michel BURDET.

Le président :

Le greffier-substitut :

...

signé

F. Knecht

Y. Tentherey

Du 12 mai 1997.

Le présent prononcé, qui prend date de ce jour, est communiqué sous pli recommandé à :

- Monsieur Henri BURKHARD, agent d'affaires breveté, rue du Casino 4, 1400 YVERDON-LES-BAINS, pour Monsieur Michel BURDET, à Orzens.

- Monsieur Gilbert LAURENT, préposé à l'Office des poursuites et faillites, rue de Neuchâtel 1, 1400 YVERDON-LES-BAINS.

- REGISTRE FONCIER, Rue de Neuchâtel 1, 1400 YVERDON-LES-BAINS.



Le greffier :

*Y. Tentherey*